

Tarifs des formalités : Pour les Sociétés

(mise à jour janvier 2021)

Règlement à l'ordre du greffe du Tribunal de Commerce

Création	
Création	37.45 €
Bénéficiaire effectif	21.41 €
Création sans activité	66.88€
Modification	
Modification date de clôture Reconstitution des capitaux propres	76.01 €
Modification du capital, de la dénomination, du nom commercial, de l'enseigne ou de l'objet social	192.01 € 76.01 € si associé unique.
Ouverture d'un premier établissement secondaire	103.02 € (si premier établissement secondaire dans le département)
Ouverture d'un établissement secondaire	64.75 € (si il y a déjà un établissement secondaire dans le département)
Fermeture d'un établissement secondaire	62.08 €
Fermeture du dernier établissement secondaire	44.17 €
Changement de dirigeants ou de commissaires aux comptes	192.01 € 76.01 € si associé unique

ET un règlement de 70€ à l'ordre de la CCI de la Vienne pour chaque formalité.

Tarifs des formalités : Pour les Sociétés

(mise à jour janvier 2021)

Règlement à l'ordre du greffe du Tribunal de Commerce

Transfert	
Transfert du siège social dans le département	192.01 € 76.01 € si associé unique
Transfert du siège social venant d'un autre département	226.49 € 83.49 € si associé unique
Transfert d'un établissement secondaire	62.08 €
Cessation/Radiation	
Mise en sommeil	178.08 €
Dissolution	192.01 € 76.01 € si associé unique
Radiation	13.93 €

ET un règlement de 70€ à l'ordre de la CCI de la Vienne pour chaque formalité.